

Vendredi 8 juin 2007



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

## **AFFAIRES COURANTES**

### **DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. GERRARD

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*

M. LAMOUREUX

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*

M. GERRARD

(N° 202) — *Loi sur la présentation d'excuses/The Apology Act*

M. GERRARD

(N° 203) — *Loi sur les détergents à vaisselle sans phosphore/The Phosphorus-Free Dishwashing Detergent Act*

M. GERRARD

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M<sup>me</sup> TAILLIEU

(N<sup>o</sup> 206) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

M. LAMOUREUX

(N<sup>o</sup> 207) — *Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Amendment and Elections Finances Amendment Act*

M. GERRARD

(N<sup>o</sup> 208) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

## **PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> DRIEDGER

M<sup>me</sup> ROWAT

M<sup>me</sup> TAILLIEU

M. LAMOUREUX

M. GERRARD

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **QUESTIONS ORALES**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

# **ORDRE DU JOUR**

## **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### **REPRISE DU DÉBAT (TROISIÈME JOUR)**

Sur la motion de M<sup>me</sup> HOWARD

Que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Il est proposé que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas fait face aux problèmes du système de soins de santé du Manitoba, lequel occupe le tout dernier rang au Canada, n'ait pas mis fin à la médecine de couloir malgré les promesses faites en ce sens, n'ait pas maintenu les salles d'urgence ouvertes et opérationnelles et qu'il n'ait pas su assurer aux Manitobains l'accès à des soins de santé en temps opportun;
- b) ne se soit pas engagé de manière importante à améliorer l'état de santé du lac Winnipeg et à limiter efficacement les émissions de gaz à effet de serre de la province;
- c) n'ait pas rendu les institutions postsecondaires viables, en négligeant leurs besoins et en ne réussissant à faire preuve de leadership et à élaborer une stratégie à long terme qui assurerait leur croissance;
- d) n'ait pas reconnu sa responsabilité du fait que le Manitoba occupe le premier rang au Canada pour les vols et les homicides commis avec une arme à feu, qu'il connaît un taux très élevé de vol de voitures et de crimes violents et que ce même gouvernement ait tendance à tenir le gouvernement fédéral responsable pour ces problèmes;
- e) n'ait pas rendu le Manitoba compétitif en indexant les tranches d'imposition selon l'inflation et n'ait pas reconnu que l'exemption personnelle de base est la plus basse de l'Ouest canadien, permettant ainsi au Manitoba de demeurer la province où les citoyens sont les plus imposés à l'ouest du Québec;
- f) n'ait pas renforcé Hydro-Manitoba, décidant plutôt de la piller, de l'affaiblir et de la mettre en péril au point où sa dette à long terme dépasse maintenant les sept milliards de dollars;
- g) n'ait pas fait face à la détérioration des infrastructures du Manitoba depuis au cours des huit dernières années, ce qui engendre des dégravoiments, des déviations routières, des restrictions de poids et des effondrements de ponts,

et que le gouvernement n'ait pas, de ce fait, tenté de résoudre les problèmes que les Manitobains considèrent comme étant prioritaires.

Motion d'amendement de M. GERRARD

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa g), de ce qui suit :

- h) n'ait pas cherché à résoudre le fait que le Manitoba est la province qui détient le pire taux de décrochage;
- i) n'ait pas réussi à permettre aux Manitobains d'être rapidement opérés à la suite d'une fracture de la hanche, ce qui fait que le Manitoba est maintenant la province où la situation est la pire;
- j) n'ait pas su s'y prendre correctement pour améliorer le Programme candidats du Manitoba.

(M. LAMOUREUX — 26 min)

---

## **MOTION DU GOUVERNEMENT**

M. le *ministre* CHOMIAK

Que malgré les dispositions du *Règlement* et les usages de l'Assemblée, les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière introduites et adoptées pendant la cinquième session de la trente-huitième législature soient réadoptées à la première session de la trente-neuvième législature, selon les modalités suivantes :

Le dépôt de la motion portant approbation de la politique budgétaire, le débat sur celle-ci et son adoption ainsi que le dépôt des messages du lieutenant-gouverneur et des budgets qui y sont annexés sont réputés avoir été déposés, examinés et terminés au cours de la première session de la trente-neuvième législature. Il propose de plus que les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière se poursuivent au cours de la présente séance de l'Assemblée législative ou des séances subséquentes.